

TRAITEMENT PROPOSÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL - AVENIR DU SECTEUR GRIFFINTOWN

Lien vers le [PPU Griffintown](#)

Lien vers le [Rapport de l'OCPM](#)

#	Recommandation de l'OCPM	Traitement proposé
1	Actualiser la vision énoncée en 2013 et assurer que le secteur Griffintown soit conçu comme un ensemble intégrant culture et patrimoine, maillé avec les secteurs avoisinants, dans une perspective de mutualisation des services.	<p>La notion de patrimoine fait partie de la vision du projet “À partir de la structure industrielle héritée du 19e siècle [...]” et “Un quartier qui affirme, qui préserve et qui valorise son histoire et sa spécificité”.</p> <p>Les notions de culture, de liens et de desserte en équipements sont déjà incluses au PPU et celle de mutualisation des services, bien que non explicitement mentionné dans l'énoncé de vision, est ancré dans la pratique et est une volonté commune de tous les partenaires œuvrant dans le secteur.</p> <p>Ainsi, la recommandation reprend en d'autres termes la vision actuelle du PPU.</p>

#	Recommandation de l'OCPM	Traitement proposé
2	Faire de la mise en valeur du patrimoine et de la culture une priorité pour la Ville et l'Arrondissement et accélérer les processus décisionnels afin de concrétiser des projets structurants.	<p>La mise en valeur du patrimoine et de la culture est une priorité de la Ville de Montréal. Cela s'incarne notamment dans la collaboration et la contribution au projet MR-63 en élaboration à la place William-Dow et l'enrichissement du parcours du Corridor culturel pour en faire un espace de déambulation propice à la découverte des lieux culturels et touristiques qu'il traverse (par exemple via un partenariat et des œuvres d'art public).</p> <p>Pour continuer sur cette lancée, plusieurs mesures seront mises en œuvre : Modifier le PPU pour revoir l'approche discrétionnaire préconisée afin d'accélérer la réalisation des projets privés structurants.</p> <p>Modifier le Règlement sur les usages conditionnels afin de mieux baliser la mise en valeur du patrimoine et de la culture dans l'évaluation lors d'une demande d'usages conditionnels visant à autoriser un projet à des fins résidentielles.</p> <p>Poursuivre l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) révisé en 2022 qui priorise en premier lieu la mise en valeur du patrimoine.</p> <p>Poursuivre la mise en valeur du patrimoine et de la culture à chacun des sous-projets d'aménagement du domaine public notamment le long du Corridor culturel.</p> <p>Poursuivre les démarches concernant l'accès au parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs et la collaboration avec les partenaires culturels.</p> <p>Pour les projets publics, le processus décisionnel est difficilement compressible compte tenu de l'ampleur des études techniques requises et des partenaires impliqués.</p>
3	Planifier l'offre de services pour les résidents en favorisant l'implantation de certains d'entre eux dans Griffintown, ou	Comme la cession de bâtiments voués à des fins sociocommunitaires est prévue, l'Arrondissement est à débiter la planification de l'offre de

#	Recommandation de l'OCPM	Traitement proposé
	en identifiant ceux qui sont accessibles dans les secteurs limitrophes, dans un objectif de mutualisation.	services à mettre en place et soutient les organismes du milieu. Des investissements importants sont en cours au parc du Bassin-à-Bois avec l'ajout d'une patinoire réfrigérée et d'un bâtiment technique incluant un vestiaire. L'Arrondissement informe par ailleurs régulièrement la population de l'offre de services en sports et loisirs dans tous ses quartiers.
4	Accélérer le processus décisionnel concernant l'agrandissement de l'école De La Petite-Bourgogne ou l'implantation d'une école à Griffintown et en informer rapidement les citoyens.	La Ville de Montréal déploie des efforts importants à ce que soit inaugurée une école publique dans les meilleurs délais. Ainsi elle poursuit les discussions de façon soutenue avec le CSSDM et le ministère de l'Éducation du Québec, afin qu'une transaction ait lieu et qu'une entente de mutualisation des espaces soit signée.
5	En collaboration avec les partenaires concernés, créer un pôle communautaire et un pôle civique dans Griffintown, par exemple, en mettant en valeur le bâtiment-pont.	<p>Comme la cession de bâtiments voués à des fins sociocommunautaires est prévue et qu'un pôle culturel et communautaire est planifié à la place William-Dow avec MR-63, l'Arrondissement pourra soutenir les organismes du milieu dans la création de tels pôles d'activités.</p> <p>Le bâtiment-pont étant une propriété de CDPQi, la Ville soutient le propriétaire dans sa volonté de mettre en valeur son immeuble. La Ville et CDPQi collaborent par ailleurs pour l'arrimage des projets limitrophes (station REM et parc).</p> <p>L'énoncé patrimonial est la référence pour l'encadrement des interventions à faire sur le bâtiment-pont.</p>
6	Diversifier l'offre de logements pour la suite du développement du secteur Griffintown afin de rejoindre une plus grande mixité de clientèles.	Modifier le Règlement sur les usages conditionnels afin de privilégier une diversité de logements, notamment répondant aux besoins des familles lors de l'évaluation d'une demande d'usages conditionnels visant la réalisation d'un projet de 36 logements et plus dans le secteur.

#	Recommandation de l'OCPM	Traitement proposé
		<p>Poursuivre l'application du RMM qui soutient une production de logements diversifiés avec des cibles en termes de logement social, abordable et familial.</p> <p>Poursuivre les discussions avec les promoteurs pour saisir toutes les opportunités d'inclusion de logements sociaux dans le secteur.</p>
7	<p>Faire appel aux PPCMOI de façon exceptionnelle plutôt que systématique lors de l'évaluation des projets déposés dans le secteur Griffintown.</p>	<p>Modifier le PPU afin de revoir l'utilisation de cette procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin d'accélérer la réalisation des projets privés structurants.</p> <p>Modifier le Règlement d'urbanisme afin d'arrimer le zonage avec le PU.</p> <p>Modifier le Règlement sur les usages conditionnels afin de conserver un pouvoir discrétionnaire pour autoriser l'usage H.7 (36 logements et plus) de manière à conserver un levier pour poursuivre la mise en œuvre de la vision du PPU.</p>
8	<p>Assurer la concordance des outils urbanistiques, notamment entre le PPU et les règlements de l'arrondissement, ainsi que le PU et les politiques de la Ville.</p>	<p>Modifier par concordance la réglementation d'urbanisme afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme.</p>
9	<p>Introduire les sept principes d'encadrement de la forme urbaine dans la réglementation et ajouter des critères d'encadrement des projets attribuables au secteur, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le dégagement des vues depuis et vers les éléments emblématiques et identitaires de Montréal, tels que le mont Royal, le canal de Lachine, etc.; • Sur la qualité architecturale exemplaire et innovante des projets, notamment via les PIIA; • Sur le contexte d'intégration et d'insertion des 	<p>Pour les modifications souhaitées à court terme, l'Arrondissement s'appuie sur les nombreuses normes et critères déjà présents dans la réglementation d'urbanisme qui prennent en compte les éléments mentionnés dans la recommandation de l'OCPM.</p> <p>À moyen terme, l'Arrondissement verra à raffiner sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) prévu pour 2025, afin de préciser davantage les normes et critères d'encadrement de la forme urbaine conformément à la recommandation de l'OCPM.</p>

#	Recommandation de l'OCPM	Traitement proposé
	projets dans la trame urbaine.	
10	Accélérer la mise en œuvre et l'aménagement du réseau viaire et des espaces publics, notamment les parcs et espaces verts, au service de la socialisation, de la sécurité des usagers, et dans le respect de la trame patrimoniale.	La planification de la mise en œuvre du projet Griffintown (aménagement du domaine public) repose sur des principes, tels que le respect des ententes avec les partenaires et la réalisation des aménagements à forte valeur ajoutée (axes structurants et nouveaux espaces publics). Le calendrier est tributaire des ressources disponibles ainsi que du maintien de la mobilité dans le secteur.
11	Assurer la connectivité des espaces publics comprenant le Corridor culturel et les éléments patrimoniaux existants en les reliant et en y favorisant la découverte, l'appropriation citoyenne et le maintien de la biodiversité par le verdissement.	Ces notions sont déjà intégrées à chacun des sous-projets d'aménagement du domaine public, notamment avec le Corridor culturel qui reliera les futurs parcs de l'archipel, avec pour premier jalon l'implantation d'une œuvre d'art sur la place des Arrimeurs inaugurée en août 2022.
12	Entreprendre rapidement des démarches auprès de la STM afin d'améliorer significativement l'offre de services de transport collectif dans Griffintown.	La refonte de la desserte de la STM est en cours. Tous les partenaires ont la volonté d'améliorer la desserte dans Griffintown via la ligne 35 tout en considérant les travaux en cours et à venir sur le domaine public.
13	Élaborer, au-delà du PPU, un plan d'ensemble visant les quatre zones à redévelopper, afin d'assurer la cohérence et d'orchestrer les projets d'avenir en matière de services et d'équipements collectifs, communautaires, d'habitations et de mobilité.	À la suite de l'adoption du PUM, l'Arrondissement proposera des modifications pour ajuster sa réglementation et raffiner les normes et critères régissant le développement des quatre zones à redévelopper tout en tenant compte de la recommandation de l'OCPM.
14	Concevoir et mettre en œuvre une programmation récurrente d'activités et d'animation quatre saisons dans l'espace public en lien et en complémentarité avec les quartiers limitrophes.	Suivant l'augmentation de la population et une meilleure connaissance des besoins de celle-ci, l'Arrondissement développe et bonifie son offre de services d'année en année dans les espaces publics disponibles. L'Arrondissement soutient également différents organismes qui proposent une panoplie d'activités ou d'animation durant l'année, dont le Corridor culturel.

#	Recommandation de l'OCPM	Traitement proposé
15	Mettre en place des mécanismes de concertation afin d'assurer une communication constante et transparente avec la population dans la poursuite du développement du secteur Griffintown.	<p>Pour les projets privés structurants nécessitant une autorisation discrétionnaire, mettre en place un mécanisme d'information avant l'approbation des projets par le conseil d'arrondissement.</p> <p>La communication efficace avec les citoyens est essentielle. Dans Griffintown, outre les deux séances d'information organisées chaque année, diverses initiatives sont mises en œuvre, telles que les comités de Bon voisinage pour les projets municipaux.</p> <p>De plus, la Ville a instauré de nombreux outils de communication : lettres aux résidents, activités citoyennes sur les sous-projets en conception, page Facebook dédiée, page Internet sur le projet, etc. L'utilisation de ces divers moyens témoigne de la réelle volonté de la Ville de Montréal d'assurer une communication constante et transparente avec la population dans la poursuite du développement du secteur.</p>